



FONCTION PUBLIQUE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE  
DES FONCTIONNAIRES  
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

contact@fo-fonctionnaires.fr



Paris, le 06 septembre 2022

## La précarité des agents contractuels de l'État : ça suffit !

Aujourd'hui, l'Etat emploie plus de 500 000 agents sous contrat. Beaucoup sont dans une situation très précaire sans perspective de carrière. Leur nombre ne cesse d'augmenter par la politique gouvernementale de préférer le recours aux contractuels plutôt que l'emploi statutaire.

La loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 conforte cette dérive qui fragilise le service public et maltraite les personnels titulaires ou non.

FO les défend tous, refusant l'opposition titulaire/contractuel, source de tension, de conflit et de division. Pour améliorer véritablement les droits des agents contractuels, nous revendiquons que de véritables négociations puissent s'ouvrir sur leur rémunération et leur carrière.

Car, en dépit de quelques modifications à la marge, le décret 86-83 maintient les contractuels de la Fonction publique de l'Etat dans une grande incertitude en les exposant au non-renouvellement des CDD et au licenciement des CDI.

Pour FO, cela implique :

- De **reconnaitre les qualifications** établies par les diplômes nationaux que détiennent les personnels.
- De **valoriser l'expérience professionnelle**. Cela implique une amélioration de la rémunération au fur et à mesure que les personnels contractuels acquièrent de l'ancienneté.
- De **supprimer les temps partiels imposés** que subissent notamment les AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) dans l'Education nationale.
- **D'améliorer les quasi-statuts** dont bénéficient certains contractuels.
- Que **tous les agents contractuels qui le souhaitent puissent être titularisés** dans les meilleures conditions.
- Que les agents contractuels **ne perdent pas d'argent lorsqu'ils sont titularisés** -tant au niveau de la rémunération, des droits à la retraite et de l'évolution de carrière.
- De **prendre en compte les périodes précédentes de travail** dans le public ou le privé lors du reclassement des agents contractuels en qualité de fonctionnaires.

**Pour FO, 500 000 agents publics qui subissent la précarité d'un contrat avec l'Etat employeur, c'est inacceptable !**

**Faire avancer les revendications et défendre les droits des personnels, c'est le combat de Force Ouvrière, l'organisation syndicale des agents contractuels !**